Annulé

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **3/10-672*01 Mod**

Modificatif à l'Avis Technique 3/10-672

Mur à coffrage intégré

Incorporated shuttering wall

Wand mit integrierter Schalung

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction
Certification

Précoffré

Relevant des normes	**NF EN 14992** **NF EN 15258**

Titulaire : Société FEHR S.A.
Route de Froeschwiller
FR-67110 REICHSHOFFEN

Tél. : +33 (0)3.88.06.27.90
Fax : +33 (0)3.88.06.27.91
E-mail : FehrTechnologies@beton-Fehr.com
Internet : http ://www.beton-fehr.com

Avis Technique non valide
Document non valide

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n°3

Structure, Planchers et autres Composants structuraux

Vu pour enregistrement le 29 janvier 2014

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2014

Le Groupe Spécialisé n° 3 de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné le 26 novembre 2013 le procédé de mur à coffrage intégré « Précoffré» exploité par la société FEHR SA. Il a formulé sur ce procédé l'Avis Technique ci-après, qui constitue un Modificatif à l'Avis Technique 3/10-672. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France Européenne. L'Avis Technique formulé n'est valable que si la certification CSTBat visée dans le Dossier Technique, basée sur un suivi annuel et un contrôle extérieur, est effective.

1. Définition succincte

Paragraphe identique à celui de l'Avis Technique de base 3/10-672.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Paragraphe identique à celui de l'Avis Technique de base 3/10-672.

2.2 Appréciation sur le procédé

En préambule il est précisé :

Les éléments objet du présent Avis ne sont pas visés quant à leur aptitude au levage.

La suite du paragraphe est identique à celui de l'Avis Technique de base 3/10-672.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques.

Paragraphe identique à celui de l'Avis Technique de base 3/10-672.

Conclusions

Appréciation globale

A condition que chaque fabrication bénéficie d'une certification CSTBat, l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi visé est appréciée favorablement

Validité

La date limite de validité de ce 1er modificatif est celle de l'Avis Technique 3/10-672 : jusqu'au 31 décembre 2017

Pour le Groupe Spécialisé n°3
La Présidente
Roseline LARQUETOUX

Document non valide